

Nancy, lundi 18 mai 2020,

Aux parents d'élèves demi-pensionnaires

Madame, Monsieur,

La pandémie du Covid-19 qui affecte notre pays depuis plus de deux mois a de très nombreuses retombées sur la vie quotidienne de chacun d'entre nous.

Même si la période de confinement a pris fin le 11 mai dernier, notre Département reste classé en « rouge » sur la carte de France et, par conséquent, les collèges de Meurthe-et-Moselle demeurent fermés jusqu'à nouvel ordre.

Je mesure pleinement l'ensemble des conséquences que la rupture du lien direct entre les collégiens et leur établissement génère, que ce soit en termes d'apprentissage, d'éducation, d'équilibre familial, de lien social mais également en termes d'alimentation.

En effet, plus de 20 000 collégiens sont demi-pensionnaires dans les collèges publics de notre département et profitent d'une tarification sociale de cette prestation. Depuis, la fermeture des collèges, le 16 mars dernier, les restaurants scolaires de ces établissements ont été fermés et le service public de restauration scolaire suspendu.

Pour parer à l'urgence, le Département a mis en place pendant le confinement un dispositif de confection et de livraison à domicile de repas pour les familles des collégiens confrontés à une grande précarité alimentaire et scolarisés en réseau d'éducation prioritaire.

Ne connaissant toujours pas, à ce jour, la date de réouverture des collèges, j'ai décidé de faire évoluer et d'élargir ce dispositif en proposant à chaque collégien demi-pensionnaire de Meurthe-et-Moselle qui le souhaitera la mise à disposition gratuite d'un repas.

**LA DISTRIBUTION DE CES REPAS SERA ORGANISÉE
SOUS FORME DE DRIVE À COMPTER DU 2 JUIN 2020**

dans la vingtaine de collèges (liste disponible sur le site internet du département) qui accueillent actuellement les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire actuelle, et bientôt les élèves en difficultés qui bénéficieront d'un accompagnement personnalisé, dans le cadre d'une expérimentation que j'ai proposée au Recteur de l'académie Nancy-Metz.

**POUR BÉNÉFICIER DE
CE NOUVEAU DISPOSITIF DE
RESTAURATION, INSCRIVEZ-VOUS
DÈS LE 25 MAI 2020**

via le formulaire
en ligne sur
meurthe-et-moselle.fr
ou au
03 83 94 50 02

Conscient que ce nouveau dispositif ne peut en aucun cas compenser pleinement l'accès quotidien des tous les collégiens demi-pensionnaires à la restauration scolaire, j'espère qu'il pourra néanmoins répondre pour partie à vos attentes et vous donner satisfaction.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Mathieu KLEIN

Président du conseil départemental
de Meurthe-et-Moselle



Antony CAPS

Vice-président du conseil départemental
délégué à l'éducation, à la citoyenneté et aux sports

